



## Le Conseil canadien du bois et l'American Wood Council mettent à jour les déclarations environnementales de produits

**Ottawa, le 9 juin 2020** – Le [Conseil canadien du bois](#) (CCB) et l'[American Wood Council](#) (AWC) ont publié les versions mises à jour de six déclarations environnementales de produits (DEP) pour des produits du bois nord-américains. D'abord rédigées en 2013, ces DEP mises à jour, couvrant les produits du début à la fin de leur cycle de vie, concernent le bois de résineux, le contreplaqué, les panneaux en lamelles orientées, le bois en placage stratifié, les poutrelles en I et le bois lamellé-collé.

Les DEP sont des outils standardisés qui procurent des renseignements au sujet de l'empreinte écologique des produits concernés. L'industrie nord-américaine du bois a poussé un peu plus loin la rigueur de ses DEP en demandant une vérification de la part d'un tiers, soit la [Underwriters Laboratories Environment](#) (ULE), un organisme indépendant de certification des produits et de leur durabilité.

« Il est constamment demandé aux intervenants de la communauté de la conception et de la construction de bâtiments de tenir compte des répercussions environnementales potentielles de leurs décisions, ainsi que de leur impact sur les GES, a déclaré Kevin McKinley, président et chef de la direction du CCB. Nos DEP sont transparentes et aident les utilisateurs finaux à relever les avantages à long terme du carbone emmagasiné dans les produits du bois. »

S'appuyant sur des normes internationales (ISO 14025), les DEP s'appliquent à l'échelle mondiale et fournissent des renseignements à propos des impacts environnementaux des produits, notamment au sujet des ressources, de l'énergie utilisée et de l'efficacité; du potentiel de réchauffement climatique; des émissions dans l'air, le sol et l'eau; de la production de déchets.

« Que vous soyez promoteur, constructeur, concepteur ou consommateur, vous devez connaître les répercussions environnementales des produits que vous choisissez et utilisez. Les DEP sont des outils standardisés qui procurent des renseignements précieux sur les données d'inventaire du cycle de vie », a affirmé Kenneth Bland, vice-président des codes et de la réglementation d'AWC.

Les DEP visent à aider les acheteurs à mieux comprendre les attributs environnementaux d'un produit afin que les spécificateurs puissent prendre des décisions éclairées quant à la sélection des produits. En choisissant des produits du bois, les constructeurs peuvent réduire l'empreinte carbone des matériaux utilisés pendant la construction, contribuant ainsi à la réduction du réchauffement climatique.

Pour obtenir plus d'information sur les DEP mises à jour ou pour les télécharger, visitez le <https://cwc.ca/fr/pourquoi-construire-en-bois/sustainable/vert/declarations-environnementales-de-produits/>

### Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Natalie Tarini

Directrice – Communications, événements et services aux membres

Conseil canadien du bois

[ntarini@cwc.ca](mailto:ntarini@cwc.ca)

613 355-6786